



Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a été publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.

S'agissant du soutien du pouvoir d'achat (titre 1^{er}), la loi prévoit la possibilité pour l'Etat, sauf en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, de réglementer les prix de produits ou de familles de produits de première nécessité et de publier par trimestre des comparaisons de prix, notamment avec les prix pratiqués en métropole, établies par les observatoires de prix et des revenus.

La LODEOM contient une série de mesures de soutien à l'économie et aux entreprises (titre 2) dont la création de zones franches d'activités dans les DOM ainsi que des mesures en faveur du secteur du tourisme (aide à la rénovation des hôtels, condition de résidence supprimée pour les touristes souhaitant se marier dans les collectivités du Pacifique afin de capter une partie de la clientèle du « tourisme nuptial »).

En matière de logement (titre 3), la loi recentre la défiscalisation vers le logement social.

La loi prévoit la création d'un fonds de continuité territoriale (titre 4) en faveur des personnes ayant leur résidence habituelle dans les collectivités d'outre-mer.

Les dispositions de l'article 56 du titre 5 de la loi concernent l'IEDOM et l'IEOM :

- la composition du Conseil de surveillance de l'IEDOM est modifiée et un Comité économique consultatif est créé ;
- les missions de politique monétaire de l'IEOM sont réaffirmées et le Conseil de surveillance est investi du pouvoir de définir les instruments de politique monétaire, notamment en ce qui concerne le taux et l'assiette des réserves obligatoires ;
- enfin, les missions de l'IEOM sont élargies à la surveillance de la sécurité et du bon fonctionnement des systèmes de paiement et de compensation ainsi qu'à l'établissement de la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Cadre d'intervention pour l'outre-mer de l'AFD

Yves Jégo, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, s'est félicité dans un communiqué daté du 28 mai 2009 de l'approbation par le Conseil d'administration de l'AFD (Agence française de développement) de son cadre d'intervention pour l'outre-mer. Le communiqué précise que l'AFD et OSEO ont décidé d'étendre la gamme des produits d'OSEO distribués dans l'outre-mer par l'AFD afin que les entreprises ultramarines bénéficient d'une offre financière complète, tant en matière d'aide à la création ou au développement que de soutien à l'export ou à l'innovation. Une convention cadre sera signée d'ici la fin du mois par les deux établissements sous le parrainage du Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer.

Surveillance financière en Europe

La Commission européenne a adopté le 27 mai 2009 une communication sur la surveillance financière en Europe. Cette communication repose sur les recommandations du groupe de travail présidé par Jacques de Larosière ; elle propose de réformer en profondeur l'architecture actuelle des comités chargés des services financiers en créant un Conseil européen du risque systémique (CERS) et un système européen de surveillance financière (SESF) constitué d'un réseau étroit d'autorités nationales de surveillance financière travaillant en interaction avec ces nouvelles autorités de surveillance européennes. Après une phase de consultation qui va durer jusqu'au 15 juillet prochain, des propositions législatives seront présentées à l'automne.

Revenu supplémentaire temporaire d'activité

Le décret n° 2009-602 du 27 mai 2009 instaurant, à compter du 1^{er} mars 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) dans les DOM ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon a été publié au J.O du 29 mai 2009. Le texte précise les conditions à remplir pour bénéficier de ce revenu, son montant, les modalités de son versement et de sa prise en compte pour le droit à certaines prestations sociales. Le dispositif financé par l'Etat s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur du RSA, au plus tard, le 1^{er} janvier 2011.

Le RSTA mis en place par le Gouvernement en réponse à la crise sera versé à partir de juillet dans les Antilles françaises, en Guyane et à la Réunion.

Publications

Mise en œuvre du RSA et du CUI en outre-mer

René-Paul Victoria, député de la Réunion, a remis le 26 mai 2009 au Premier ministre, François Fillon, le rapport relatif à la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion (CUI). Le rapport recommande une évaluation du RSTA avant la mise en place du RSA.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante :

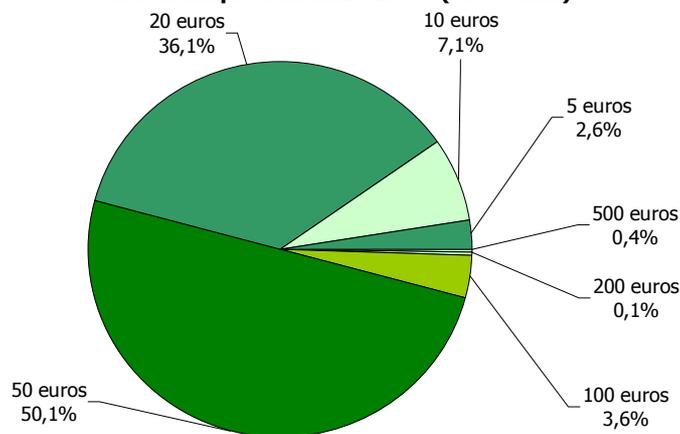
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Rapport_Victoria.pdf

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Emission nette à fin mars 2009 : prédominance de la coupure de 50 €

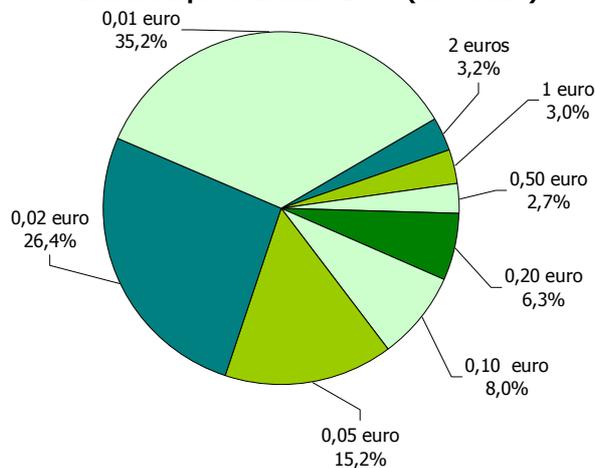
Sur un an, à fin mars 2009, les émissions nettes cumulées de billets ont progressé de 7,8 % en volume et de 11,9 % en valeur. Elles s'établissent à 14,6 millions de billets contre 13,6 millions un an plus tôt, pour une valeur de 570,4 millions contre 509,9 millions en mars 2008. Les coupures de 50 € et 20 € concentrent 86,2 % du nombre de billets en circulation, la coupure de 50 € représentant à elle seule 50,1 % du volume total de billets (+1,4 point). Sur la période, la valeur moyenne du billet en circulation s'établit à 39 euros.

Répartition des émissions nettes de billets euros en Martinique à fin mars 2009 (en volume)



Source : Iedom

Répartition des émissions nettes de pièces euros en Martinique à fin mars 2009 (en volume)



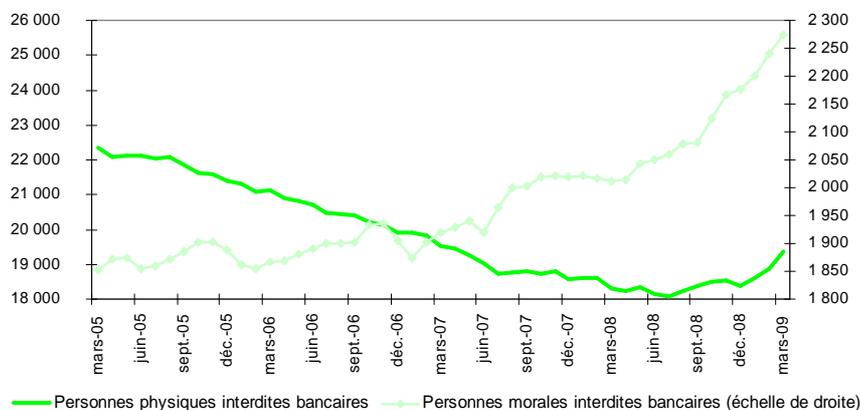
Source : Iedom

Parallèlement, les émissions nettes de pièces se sont accrues de 9,6 % en volume et de 7,1 % en valeur. Elles s'établissent à 137,1 millions de pièces contre 125 millions de pièces en mars 2008, pour une valeur de 19,7 millions d'euros, contre 18,4 millions d'euros un an plus tôt.

Vulnérabilité des agents économiques : nouvelle dégradation à fin mars 2009

Au 31 mars 2009, le nombre de personnes physiques en **interdiction bancaire** s'élève à 19 388, soit une hausse de 5,9 % sur un an (+5,4 % sur le trimestre). Parallèlement, 2 274 entreprises étaient frappées d'interdiction bancaire au premier trimestre 2009, soit +13,1 % sur un an. Le nombre d'incidents de paiement sur chèques (143 297, +5 %) ainsi que le nombre de retraits de cartes bancaires (+16,6 % par rapport à mars 2008) s'inscrit également sur une tendance haussière. Cette dégradation de la vulnérabilité des agents économiques, déjà perceptible en fin d'année 2008, s'est ainsi aggravée sur les premiers mois de l'année 2009 en partie du fait de la paralysie de l'activité économique suite aux événements sociaux intervenus en février et mars 2009.

Evolution du nombre des interdits bancaires



Source : Iedom

Parallèlement, 768 **incidents de paiement sur effets de commerce** étaient recensés au premier trimestre 2009, soit une augmentation de plus de 42 % sur un an. Le montant total correspondant est en hausse de 22,4 %. Il s'établit à 6,8 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros un an plus tôt. Au plan sectoriel, les principaux contributeurs à la hausse globale sont les services aux entreprises (à hauteur de 9,7 points), la construction (8,1 points) et le commerce (5 points). Ces deux derniers secteurs concentrent à eux seuls près de 83 % des incidents de paiement sur effets à fin mars 2009. Si le nombre d'incidents a été plus important, le montant unitaire moyen des impayés sur effets de commerce ressort quant à lui en baisse sur la période sous revue. Il passe de 10 285 euros à 8 833 euros entre mars 2008 et mars 2009 (-14,1 %).

Médiation du crédit : 68 dossiers déposés auprès du Médiateur départemental

Au 2 juin 2009, l'agence Iedom de Fort de France a reçu 68 dossiers, dont 19 ont été qualifiés d'inéligibles. Sur les 43 dossiers recevables, 22 sont en cours d'instruction et 10 dossiers ont été clôturés après un succès de la médiation. Le site www.mediateurducredit.fr détaille la démarche de présentation d'un dossier au médiateur départemental. Pour toute information complémentaire : mediation.credit.972@iedom-martinique.fr ou 0800 008 112 (numéro vert).

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

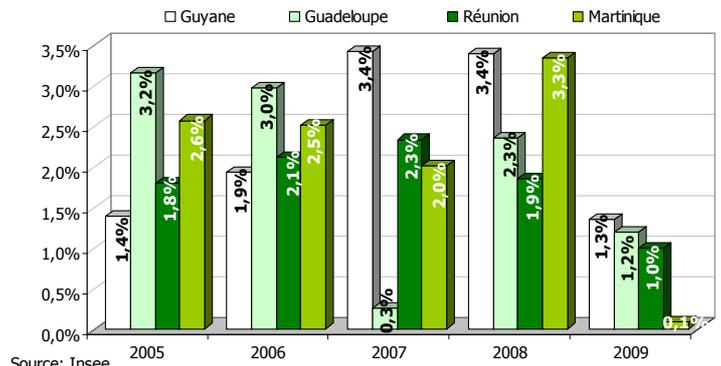
Inflation : stabilité du niveau des prix

A fin avril 2009, l'indice des prix à la consommation s'établit à 121,0. Sur un mois, il enregistre une baisse de 0,2% portant le taux d'inflation annuelle à +0,1%, soit un niveau identique à celui enregistré au niveau national.

Toutefois, des tensions inflationnistes demeurent sur les produits alimentaires (+3,1%) et les services (+1,9%), ces derniers étant portés par la progression des loyers et services rattachés, (+3,2% sur un an). Les prix des produits manufacturés demeurent stables (+0,2% sur un an) et le prix de l'énergie bénéficie d'une baisse sensible (-15,7%) imputable à la diminution des prix des carburants (-21,0% sur un an).

A titre de comparaison, l'inflation annuelle atteint en +1,3% Guyane, +1,2% en Guadeloupe et +1,0% à la Réunion sur la période sous revue.

Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation
Glissement annuel à fin avril



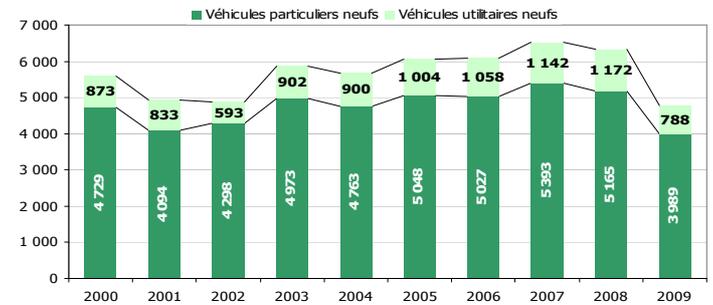
Source: Insee

Marché automobile : chute des immatriculations de véhicules neufs

A fin avril 2009, 4 777 véhicules neufs ont été immatriculés dans le département, contre 6 337 à fin avril 2008. Le marché poursuit sa dégradation (-24,6%) tant au niveau des véhicules particuliers (-22,8%) que des véhicules utilitaires (-32,8%).

Les véhicules « diesel » sont plus nombreux et représentent désormais 57,9% du parc automobile neuf à fin avril 2009, soit 2,4 points de plus qu'à la même période en 2008. Les marques étrangères demeurent prédominantes (65,8% du nombre total d'immatriculations), la proportion des marques françaises (53,9%) s'inscrivant en repli d'un point sur la période sous revue.

Immatriculations de véhicules neufs en Martinique
cumul annuel de janvier à avril

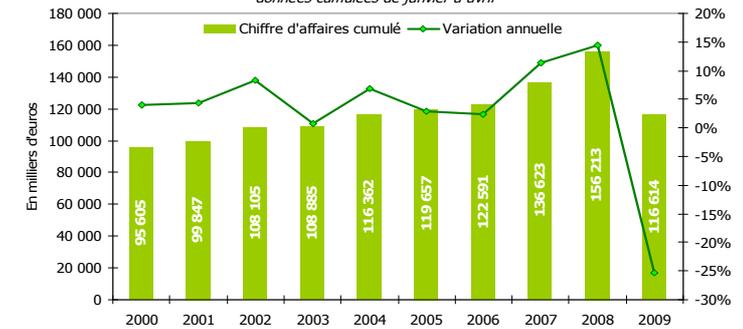


Source: Association nationale de l'automobile

Grande distribution : un début d'année morose

A fin avril 2009, le chiffre d'affaires cumulé des huit hypermarchés de l'île s'établissait à 116,6 millions d'euros contre 156,2 millions à fin avril 2008, soit un repli de 25,3% sur un an. Cette forte contraction est à rapprocher des fermetures intervenues durant le conflit social de février-mars 2009. Ainsi, après avoir progressé de 4,4 % en glissement annuel en janvier 2009, les baisses atteignent -77,1% en février, -28,9% en mars et -1,4 % en avril. Si cette dernière évolution laisse entrevoir un nouveau tassement de la consommation des ménages, elle peut être également rapprochée du délai de réapprovisionnement des grandes surfaces à l'issue de la crise sociale.

Chiffre d'affaires de la grande distribution
données cumulées de janvier à avril



Source: DRCCRF

NB : à partir de décembre 2006, le nombre d'hypermarchés de l'île est passé de 6 à 8.

Entreprises : une recrudescence des défaillances

Les premiers mois de l'année 2009 ont été marqués par la fragilisation du tissu économique local généré par les effets de la crise mondiale et renforcée par les 38 jours de grève générale. En effet, de janvier à avril 2009, 69 entreprises ont été placées en redressement judiciaire, soit une progression de 43,8% sur un an. Parallèlement, 136 liquidations judiciaires ont été prononcées par le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France, soit +27,1% sur un an. Dans le détail, 31 liquidations ont été prononcées en janvier, 9 en février, 35 en mars et 19 en avril. Les autres cas (42) correspondant à des redressements judiciaires n'ayant pu conduire à la sauvegarde de l'entreprise.

Dans le même temps, la Direction départementale du travail et Pôle emploi font part d'une intensification des licenciements pour motif économique. A fin avril 2009, 892 dossiers ont été déposés, soit une augmentation de +35,0% par rapport à fin avril 2008. De son côté, le nombre de procédures de chômage partiel est également en hausse. A fin avril 2009, 1 368 demandes ont été déposées à la DTEFP aboutissant à 1 055 décisions effectives concernant 10 100 salariés.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
Prix <i>(source : INSEE)</i>	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- avril 2009	121,0	-0,2%	0,1%
Chômage <i>(source : DDTEFP)</i>	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) indicateur de chômage (base pop. Active : 162 556)	- avril 2009 - avril 2009	36 135 22,2%	+1,5%	+8,7% +1,7 point
Allocation Chômage <i>(source : Assedic)</i>	Nombre de bénéficiaires de l'allocation unique dégressive et de l'aide au retour à l'emploi	- avril 2009	13 030	+3,8%	+18,3%
RMI <i>(source : CAF)</i>	Nombre de bénéficiaires payés	- avril 2009	24 761	+27,0%	-16,0%
Commerce extérieur <i>(source : Douanes)</i>	Importations (en M€) Exportations (en M€) Taux de couverture mensuel:	- mars 2009 - mars 2009	192,8 23,8 12,4%	ns +39,2%	-2,3% +50,1% +4,3 points
Grande distribution <i>(source : DRCCRF)</i>	Indicateur chiffre d'affaires (base 100 en 1990) Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- avril 2009 - avril 2009	260 116,6	+39,4%	-1,4% -25,3%

LES INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
Banane <i>(source : DRCCRF)</i>	Expéditions de bananes (tonnes)	- décembre 2008 - cumul annuel	14 065 147 141	-8,6%	nd +9,8%
Trafic aéroportuaire <i>(source : CCIM)</i>	Nombre de passagers	- mars 2009 - cumul annuel	112 354 374 054	-6,5%	-26,4% -14,7%
Trafic Maritime <i>(source : Dircilec)</i>	Nombre de croisiéristes	- mai 2009 - cumul annuel	0 29 562	ns	ns -45,5%
Construction <i>(source: Ciments antillais)</i>	Ventes de ciment (tonnes)	- avril 2009 - cumul annuel	20 218 58 157	+21,0%	-20,7% -37,7%

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE 2008	3,99%	JO du 23/02/08

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)

Livret A et bleu	1,75%
LDD	1,75%
LEP	2,25%
PEL*	2,50%
CEL*	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1,2583%	1,0565%	0,8549%	0,7649%	0,8900%	1,2870%	1,4860%	1,6500%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
3,74%	3,72%	3,71%	3,85%	3,94%	3,92%	3,91%	4,05%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

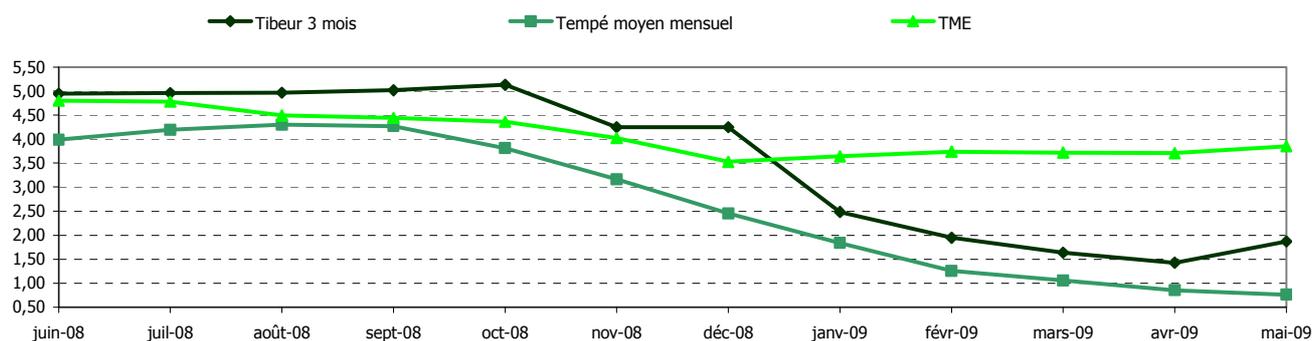
Février	Mars	Avril	Mai
3,94%	3,92%	3,91%	4,05%

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	7,83%		
Prêts à taux variable	7,93%		
Prêts relais	8,05%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,36%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,92%	Découverts en compte (1)	14,13%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	10,04%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

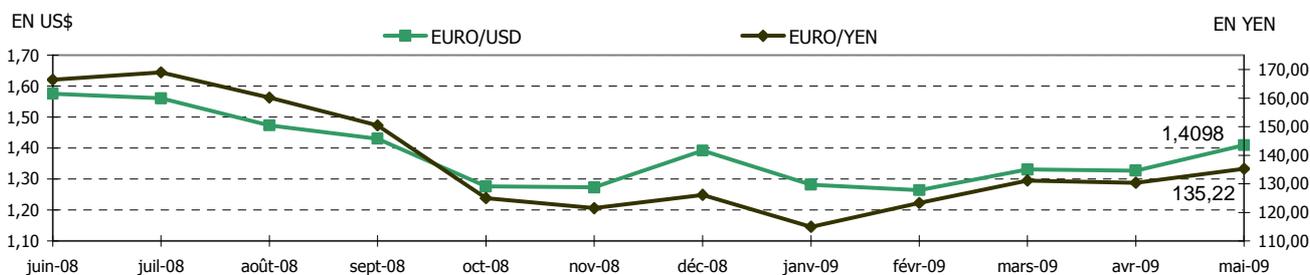
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4098	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,2413	EURO/SRD (Surinam)	3,84284
EURO/JPY (Japon)	135,2200	EURO/BWP (Botswana)	9,78382	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,50582
EURO/CAD (Canada)	1,5501	EURO/SCR (Seychelles)	19,6131	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1374
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87290	EURO/MUR (Maurice)	45,3971	EURO/BBD (La Barbade)	2,79980
EURO/SGD (Singapour)	2,0350	EURO/BRL (Brésil)	2,8320	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,79144
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9273	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,00610	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2718,92	EURO/XCD (Dominique)	3,77973	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK